



M'T DENTS **POUR QUE RENTRÉE RIME AVEC SANTÉ!**

La période des vacances terminée, la rentrée scolaire nous amène bien souvent à programmer les rendez-vous périodiques concernant notre santé et ceux de nos proches.

Les bilans dentaires en font partie. Il est conseillé de les effectuer au moins une fois par an, cela permet des soins au plus tôt et évite des traitements lourds et coûteux.

De plus, les délais d'attente pour un rendez-vous ne répondent pas toujours à l'urgence de la demande, une anticipation est donc préférable.

C'est pour ces raisons que l'Assurance Maladie a créé M'T dents.

C'EST QUOI M'T DENTS ?

C'est un programme préventif afin que le dentiste vérifie la santé des dents et des gencives des enfants, il prodiguera des conseils en matière d'hygiène buccale.

S'il s'avère que des soins sont nécessaires, **ils seront pris en charge intégralement** dans le cadre du programme.

M'T DENTS, COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Pour les enfants dès 3 ans et les moins de 18 ans :**

Un mois avant la date anniversaire de votre enfant, lors de ses 3, 6, 9, 12 et 15 ans, vous recevez un formulaire M'T dents sur votre compte ameli ou par courrier qui vous propose de prendre rendez-vous chez le dentiste.

Pour que ce rendez-vous soit intégralement pris en charge, vous présentez au dentiste :

- Votre carte Vitale ou celle de votre enfant s'il en a une,
- Le formulaire M'T dents (à imprimer si vous l'avez reçu via votre compte ameli).

Ce formulaire de prise en charge peut également être utilisé dans un cadre hospitalier.



- **Pour les jeunes de 18 à 24 ans :**

Un mois avant votre anniversaire de 18, 21 ou 24 ans, vous recevez un formulaire M'T dents par courrier ou sur votre compte ameli.

Vous prenez rendez-vous chez le dentiste, les démarches sont les mêmes que pour les enfants dès 3 ans.

Le formulaire M'T dents est valable un an à partir de l'anniversaire de votre enfant : prenez rendez-vous sans attendre.



Les traitements d'orthodontie pour corriger une malposition des dents et les prothèses ne sont pas pris en charge dans le cadre du programme M'T dents. Ces traitements doivent faire l'objet de devis afin que vous puissiez connaître votre reste à charge, l'orthodontie nécessite également une demande d'accord de prise en charge auprès de la CPAM de votre lieu de domicile.